L'An DEUX MIL TREIZE

et le Premier Août

à Vingt heures trente,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

PRESENTS: Mrs PERRIN R - PHILIPPON M- BORDIN P- DURAND G -

CROZET G - BUTIN N

Absents ayant donné procuration à : Absents excusés : PION G - ROUX M

Absents: COHAS D- CALLENAERE -BRUGIRARD F.

Secrétaire de séance : PHILIPPON M

1-24-2013

Objet : Choix du rédacteur pour l'établissement des actes administratifs concernant le chemin du Grand bois et celui de Chatelus

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de régulariser la situation du chemin du Grand Bois et celui de Chatelus, chemins créés avec un accord verbal des propriétaires mais n'ayant jamais été tracés physiquement sur le plan cadastral.

Pour se faire le géomètre a dressé un document d'arpentage, enregistré au service du cadastre, il convient à présent de dresser des actes administratifs pour poursuivre la démarche.

Ainsi, vu l'ampleur du dossier, M le Maire a contacté plusieurs personnes habilitées à cette tâche, leur a demandées un devis chiffré. Il présente ces devis aux membres du conseil.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de confier cette tâche de rédaction d'actes administratifs à Mme SAVATIER Catherine, de St Romain d'Urfé, pour des honoraires de 250.00€ par acte, auquel s'ajoutera des frais dossiers comme le salaire du conservateur, les timbres etc...

2-25-2013

Objet : VOIRIE 2013: Approbation de la convention des modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention précisant les modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune.

Ouï cet exposé, le conseil municipal :

- **Approuve** le contenu de la convention
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

3-26-2013

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2012

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

4-27-2013

Objet : Revêtement du Skate Parc : choix de l'entreprise

Suite à la volonté du conseil municipal de créer un skate parc, il convient de prévoir un revêtement goudronné avant de poser les éléments, une procédure adaptée a été lancée pour recueillir différentes propositions de prix pour la réalisation de ce projet.

La commission voirie a établi une comparaison des offres. Monsieur le Maire donne lecture des conclusions de la commission et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante :

- Entreprise EIFFAGE de Perreux pour un montant HT de 15195.00 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- approuve cette attribution et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer le bon de commande et constate que le financement est prévu au BP 2013

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations

<u>[1-24-2013]</u> Choix du rédacteur pour l'établissement des actes administratifs concernant le chemin du Grand bois et celui de Chatelus

2-25-2013 VOIRIE 2013: Approbation de la convention des modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune

3-26-2013 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2012

4-27-2013 Revêtement du Skate Parc : choix de l'entreprise

Nom/ prénom des	Signature	Observations
conseillers		
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS		
CALLENAERE -	Absente	
BRUGIRARD		
FLORIANE		
COHAS DIDIER	Absent	
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD	Absent	
ROUX MARYLINE	Absent	
PERRIN RAYMOND, Maire		